

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/36/345

S/14569

24 juin 1981

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-sixième session
Point 33 de la liste préliminaire^x
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-sixième année

Note verbale datée du 22 juin 1981, adressée au Secrétaire général
par la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès
de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, comme suite à sa note datée du 17 mars 1981 (A/35/134-S/14411), a l'honneur de porter à son attention les faits suivants :

Les autorités d'occupation israéliennes continuent de soumettre les ressortissants syriens qui résident dans les territoires arabes syriens occupés des hauteurs du Golan à des pratiques de terreur, à des pressions, à des contraintes et des abus dans le but de les obliger à renoncer à leur nationalité, à acquérir la nationalité israélienne et à avoir une carte d'identité israélienne. D'après les informations les plus récentes, les autorités d'occupation israéliennes ont révoqué un certain nombre de fonctionnaires et d'enseignants, levé de lourds impôts et licencié des travailleurs parce qu'ils refusaient d'accepter la nationalité de l'occupant.

Les ressortissants syriens du village de Majdal-Shams ont tenu une réunion pour discuter des méthodes des autorités d'occupation. Ils ont résolu de s'opposer à tout prix à ces pratiques colonialistes terroristes et d'envoyer une délégation, conduite par le cheikh Amin Tarif, auprès du Gouverneur militaire pour protester contre de telles pratiques. La délégation a averti les autorités d'occupation que si les pressions exercées contre la population se poursuivaient, cette dernière finirait par se révolter.

En outre, dans le territoire occupé, tous les dirigeants, y compris les chefs religieux, ont pris la décision d'éviter toute relation, et même tout contact, avec quiconque accepterait la nationalité israélienne.

Pour affermir leur esprit de résistance, 30 dirigeants ont publié et signé, au nom de tous les ressortissants syriens, une déclaration dans laquelle ils affirment que la région du Golan est et demeurera partie intégrante de la Syrie.

Devant cette vague de résistance, les autorités d'occupation ont riposté en intensifiant leurs pratiques colonialistes terroristes et en commettant de nouvelles violations des droits de l'homme.

A/36/345
S/14569
Français
Page 2

Par ordre du Gouverneur militaire israélien, cinq ressortissants syriens arabes ont été emprisonnés : Kamal Kinge, Mohammed Hassan Safadi, Hayel Hussein Abu Jabal, Mohanna Hussein Safadi et Mohammed Ali Kadmani. Ils ont été accusés d'inciter la population à se soulever contre le Gouverneur militaire. D'après les journaux israéliens, les détenus auraient incité la population à rejeter la nationalité israélienne et la souveraineté israélienne sur les hauteurs du Golan et auraient hissé le drapeau syrien dans le village de Majdal-Shams.

Le Gouvernement de la République arabe syrienne proteste énergiquement contre ces mesures et pratiques qui constituent une violation flagrante des dispositions de la Charte des Nations Unies, des principes du droit international, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Convention de Genève de 1949 et demande au Secrétaire général de prendre les mesures voulues à cet égard.

La Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies prie le Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

